

Si vous ne pouvez pas voir ce message,
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 03/03/2022

A LA UNE

“ Nouvelle convention collective : le compte à rebours est lancé ! ”

Le 7 février dernier, la nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie a enfin été signée ! Nous sommes désormais dans la phase de déploiement et nous devons nous préparer à la mise en place des nouvelles dispositions (Protection sociale, Relations Individuelles, Rémunération, Dialogue Social, etc).

Dans ce but, les équipes de l'UIMM Côte-d'Or, composées d'experts en droit social et en ressources humaines, sont **prêtes et organisées pour vous accompagner dans toutes vos démarches !**

Pour bénéficier de notre accompagnement personnalisé, n'hésitez pas à contacter Michael Bertreux à l'adresse mbertreux@maisondesentreprises.com ou par téléphone au 06 33 01 47 93.

**convention
collective de la
métallurgie**
un nouvel élan pour l'industrie

NOS ACTUS



En 2022, **L'industrie recrute, le Forum** fait son grand retour pour sa 9ème édition !

Venez à la rencontre des demandeurs d'emploi le **samedi 2 avril de 9h à 13h à la Maison des Entreprises.**

Cet événement vise à faire évoluer l'image de l'industrie et à multiplier les occasions de contact entre le grand public et les entreprises industrielles. En effet les profils recherchés se font rares.

La présence est totalement gratuite pour les entreprises adhérentes à l'UIMM et aux organisations industrielles partenaires (Polyvia, MEDEF, France Chimie et BFCare).

» **Inscrivez-vous dès maintenant**



“ Sanctions pour la Russie : mise en place d'un guichet unique pour les entreprises en difficulté ”

Le **Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance** met en place un **guichet unique** pour accompagner les entreprises dans les difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre des sanctions adoptées par l'Union Européenne et les Etats-Unis vis-à-vis de la Russie. Les entreprises concernées peuvent écrire dès à présent directement à l'adresse suivante Sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr

Comme vous le savez, l'invasion russe de l'Ukraine s'accompagne de sanctions économiques et financières, et aura un **impact immédiat à la fois sur les entreprises exportatrices** (vers la Russie, l'Ukraine, mais aussi la Biélorussie et potentiellement d'autres pays limitrophes) et **sur les approvisionnements** (hausse des prix, tensions). Le risque « cyber » est, lui aussi, plus élevé.

Si vous avez des interrogations concernant cette situation, n'hésitez pas à contacter Véronique Guillon au 03 80 77 85 11.



“ MODEL : optimisez le savoir-faire disponible localement ”



MODEL est un projet porté par SIRAC, en partenariat avec le Mouvement des entreprises de France de Côte-d'Or, l'UIMM Côte-d'Or, la région Bourgogne-Franche-Comté et la DDETS.

L'objectif est un accompagnement permettant de développer une solution transversale de mise en relation entre les entreprises. Elle vise ainsi à optimiser les savoir-faire disponibles sur le territoire en accordant à du prêt de main d'œuvre et une coopération opérationnelle entre les entreprises.

Une solution déjà en place dans d'autres territoires et qui a montré une réelle efficacité pour faire face aux difficultés de recrutement sur les métiers en tension.

» [Plus d'infos](#)

“ Worldskills : la compétition des métiers ”

La finale nationale de la compétition WorldSkills du 13 au 15 janvier à Lyon a **permis de montrer l'excellence des métiers de l'industrie et l'enthousiasme des jeunes compétiteurs.**

Elle a été l'occasion d'en apprécier l'étendue des retombées en terme de dynamisme de notre industrie, avec 3 objectifs :

- **Promouvoir les filières d'enseignement professionnel et de formation** (organismes indépendants, campus d'entreprise, ...)
- **Sensibiliser sur l'importance des métiers et des formations** : pour être au plus proche des besoins des entreprises, pour viser le recrutement de talents et pour développer les compétences via l'excellence
- **Défendre le savoir-faire français à l'étranger**



» [Plus d'infos](#)

“ Taxe d'apprentissage : soutenez la formation de vos futurs professionnels avec AJIR Bourgogne ”



Depuis 2020, le fléchage direct de votre taxe d'apprentissage n'étant plus possible vers nos Pôles Formation, les UIMM territoriales de la Région Bourgogne se sont associées pour créer l'association AJIR Bourgogne (**Association Jeunes Industrie Région**), un **organisme collecteur de la Taxe d'Apprentissage pour soutenir l'industrie locale, ses emplois, ses formations, et l'apprentissage.**

Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour continuer à servir l'attractivité de l'industrie dans cette période de crise sanitaire : ateliers, job dating, visites d'entreprises...

Téléchargez la promesse d'affectation volontaire de votre taxe d'apprentissage pour nous soutenir !

» Plus d'infos



Twitter

Suivez-nous !



LinkedIn



Facebook



UIMM 21

Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01
Contact:
uimm21@maisondesentreprises.com
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : uimm21@maisondesentreprises.com
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à uimm21@maisondesentreprises.com